

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

CARRELEUR / CARRELEUSE - CHAPISTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE : 3330 30 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 novembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

CARRELEUR / CARRELEUSE - CHAPISTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant :

- ◆ de réaliser la pose collée de carreaux au sol ;
- ◆ de préparer les surfaces d'une chape (adhérente, non adhérente et flottante) et d'exécuter une chape ;
- ◆ de préparer les surfaces et d'exécuter une chape autonivelante ;
- ◆ de réaliser la pose de carreaux de sol sur chape fraîche ;
- ◆ de préparer et de réaliser des supports verticaux ;
- ◆ de réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticales ;
- ◆ de préparer des supports horizontaux et de dresser une chape;
- ◆ de carreler un escalier.

Le carreleur- chapiste réalise de manière autonome les travaux suivants pour des constructions neuves ou existantes sur base de plans qui lui sont transmis. Il est responsable des travaux qu'il exécute.

Le carreleur-chapiste entame son travail après l'exécution de tous les travaux de gros-œuvre.

Dans le travail de chapiste, il réalise la préparation des surfaces d'une chape (adhérente, non adhérente et flottante ou autonivelante) et l'exécution de celle-ci.

Pour déterminer les limites précises de la profession de chapiste, il est important de signaler par ailleurs, que le maître de l'ouvrage fournit généralement lui-même sur plan, préalablement aux travaux, toutes les indications requises : les niveaux à respecter, les pentes et les classes de tolérances ; les cadres pour paillasons et les grilles, les schémas d'implantation des joints et l'épaisseur de la chape à poser.

Le Chapiste devra tenir compte de l'avancement du chantier avant de planifier son intervention.

Le carreleur entame son travail après l'exécution de tous les travaux de gros-œuvre et d'enduisage (de plafonnage), la pose des tuyaux de chauffage et des équipements sanitaires, les installations électriques, la pose de menuiseries extérieures et le placement de la domotique.

Dans le travail de carreleur, il prépare les supports horizontaux en vue de dresser la chape de finition et de réaliser la pose collée des carreaux. Il peut également réaliser une pose de carreaux sur chape fraîche. Il prépare et réalise les supports verticaux en vue de poser des carreaux. Il trace les marches,

et rectifie le support de celles-ci et des contremarches afin de carreler un escalier. Il réalise également seuils, appuis de fenêtres, terrasses au moyen de carreaux. Il place ce carrelage à l'aide de mortier et/ou de colle.

En principe, il procède d'abord au carrelage des murs et ensuite du sol.

« Le carreleur-chapiste » exécute en toute autonomie toutes les tâches qui lui sont attribuées et ce, dans le respect des consignes du supérieur hiérarchique (chef d'équipe, responsable d'entreprise ...).

Les profils de formation du « Carreleur » et du « Chapiste » élaborés dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (le 20 mai 2015 pour « carreleur » et le 17 décembre 2014 pour « chapiste ») ont servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

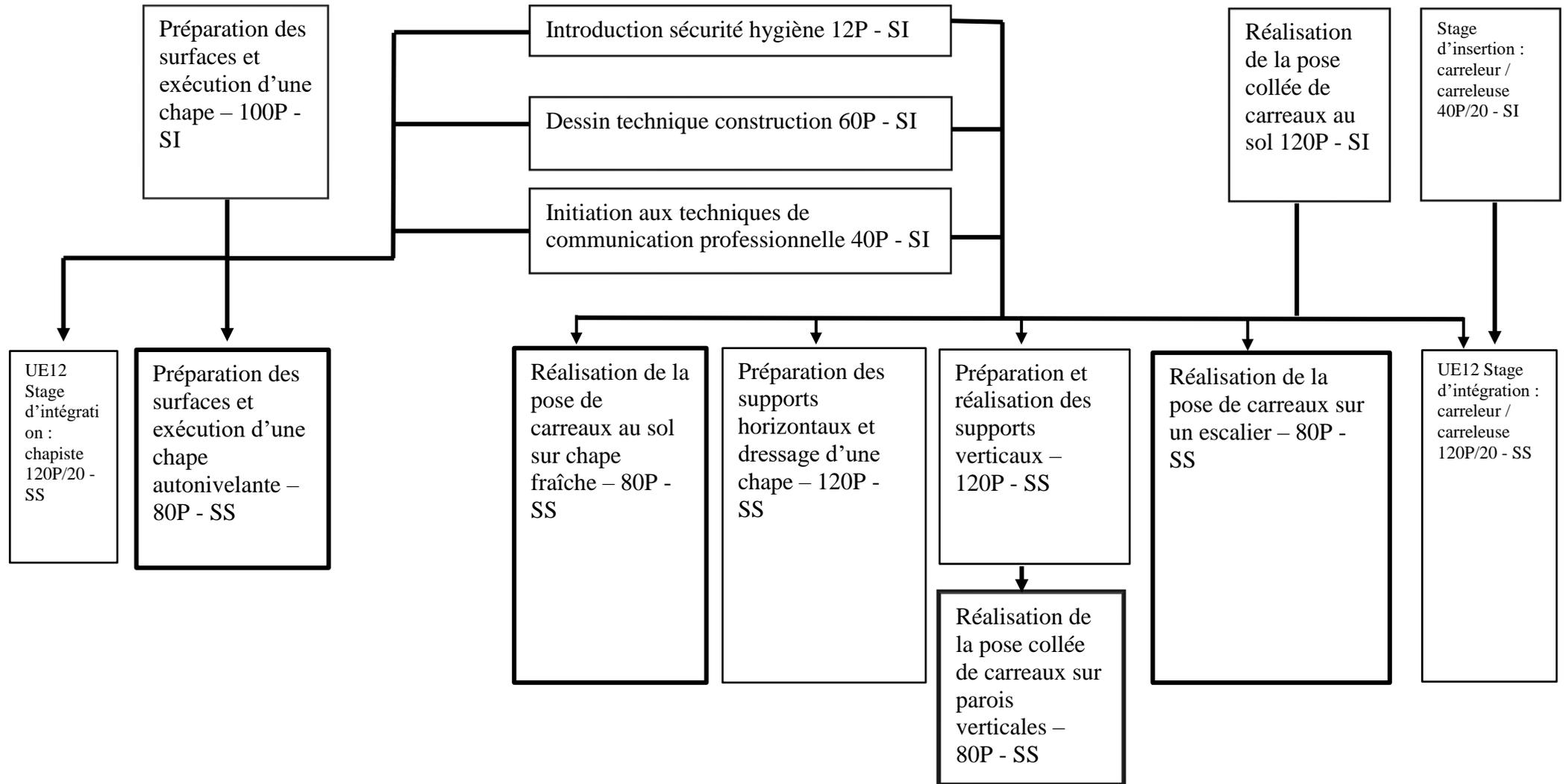
Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation
Introduction à la sécurité et à l'hygiène des métiers du parachèvement du gros œuvre	ESIT	3310 16 U11 D1		12	301
Dessin technique de construction	ESIT	3310 13 U11 D2		60	301
Initiation aux techniques de communication professionnelle	ESIT	0350 02 U11 D2		40	001
Réalisation de la pose collée de carreaux au sol	ESIT	3330 21 U11 D1		120	301
Préparation des surfaces d'une chape (adhérente, non adhérente et flottante) et exécution d'une chape	ESIT	3340 01 U11 D1		100	301
Stage d'insertion : carreleur / carreuse	ESIT	3330 27 U11 D1		40/20	301
Préparation des surfaces et exécution d'une chape autonivelante	ESST	3340 02 U21 D1	X	80	301
Réalisation de la pose de carreaux au sol sur chape fraîche	ESST	3330 22 U21 D1	X	80	301
Préparation des supports horizontaux et dressage d'une chape	ESST	3330 23 U21 D1		120	301
Préparation et réalisation des supports verticaux	ESST	3330 24 U21 D1		120	301
Réalisation de la pose collée de carreaux sur parois verticales	ESST	3330 25 U21 D1	X	80	301
Réalisation de la pose de carreaux sur un escalier	ESST	3330 26 U21 D1	X	80	301
Stage d'intégration : carreleur / carreuse	ESST	3330 28 U21 D1		120/20	301
Stage d'intégration : chapiste	ESST	3340 03 U21 D1		120/20	
Epreuve intégrée de la section : Carreleur / carreuse - Chapiste	ESSQ	3330 30 U22 D1		80/60	

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1252
B) nombre de périodes professeur	1012

			ECVET
Ca	UAA1	Préparer des supports horizontaux : dresser une chape	15
Ch	UAA1	Préparer les surfaces d'une chape (adhérente, non adhérente et flottante) et exécuter une chape	40
Ca	UAA2	Préparer et réaliser des supports verticaux	20
Ch	UAA2	Préparer les surfaces et exécuter une chape autonivelante	20
Ca	UAA3	Réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche	20
Ca	UAA4	Réaliser la pose collée de carreaux au sol	30
Ca	UAA5	Réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticales	15
Ca	UAA6	Carreler un escalier	20
TOTAL ECVET			180

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : Carreleur / Carreleuse - Chapiste

3.1. MODALITES DE CAPITALISATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DE LA SECTION : Carreleur / Carreleuse – Chapiste



EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CARRELEUR / CARRELEUSE - CHAPISTE 80P/ 60 - SS

3.2. MODALITES DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'UNITES D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE (SFMQ) : Carreleur / Carreleuse - Chapiste

UAA1 Préparer les surfaces d'une chape et exécuter une chape (adhérente, non adhérente, flottante)

Introduction sécurité hygiène 12P - SI

Dessin technique de construction 60P - SI

Initiation aux techniques de communication professionnelle 40P - SI

Préparation des surfaces et exécution d'une chape (adhérente, non adhérente, flottante) - SI

UAA4 Réaliser la pose collée de carreaux au sol

Introduction sécurité hygiène 12P - SI

Dessin technique de construction 60P - SI

Initiation aux techniques de communication professionnelle 40P - SI

Réalisation de la pose collée de carreaux au sol - SI

Introduction sécurité hygiène 12P - SI

Dessin technique de construction 60P - SI

Initiation aux techniques de communication professionnelle 40P - SI

Préparation des surfaces et exécution d'une chape autonivelante - SS

UAA2 Préparer les surfaces et exécuter une chape autonivelante

Introduction sécurité hygiène 12P - SI

Dessin technique de construction 60P - SI

Initiation aux techniques de communication professionnelle 40P - SI

Réalisation de la pose de carreaux au sol sur chape fraîche - 80P - SS

UAA3 Réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche

Introduction sécurité hygiène 12P - SI

Dessin technique de construction 60P - SI

Initiation aux techniques de communication professionnelle 40P - SI

Préparation et réalisation des supports verticaux - 120P - SS

UAA2 Préparer et réaliser des supports verticaux

Introduction sécurité hygiène 12P - SI

Dessin technique de construction 60P - SI

Initiation aux techniques de communication professionnelle 40P - SI

Réalisation de la pose collée de carreaux sur parois verticales - 80P - SS

UAA 5 Réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticales

Introduction sécurité hygiène 12P - SI

Dessin technique de construction 60P - SI

Initiation aux techniques de communication professionnelle 40P - SI

Réalisation de la pose de carreaux sur un escalier - 80P - SS

UAA6 Carreler un escalier

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de « CARRELEUR / CARRELEUSE - CHAPISTE » correspondant au certificat de qualification de « CARRELEUR / CARRELEUSE - CHAPISTE » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

Supplément au certificat Europass^(*)



Belgique



1. Intitulé du certificat¹

Carreleur / Carreleuse - Chapiste

2. Traduction de l'intitulé du certificat²

Der Fliesenleger / Die Fliesenlegerin - Chapiste(D)
the Tiler – Chapiste (EN)
de Betegelaar - Chapiste (NL)

3. Eléments de compétences acquis

Le certificat de qualification atteste de la maîtrise des acquis d'apprentissage listés ci-dessous :

- ◆ de réaliser la pose collée de carreaux au sol ;
- ◆ de préparer les surfaces d'une chape (adhérente, non adhérente et flottante) et d'exécuter une chape ;
- ◆ de préparer les surfaces et d'exécuter une chape autonivelante ;
- ◆ de réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche ;
- ◆ de préparer et de réaliser des supports verticaux ;
- ◆ de réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticales ;
- ◆ de préparer des supports horizontaux et de dresser une chape;
- ◆ de carreler un escalier.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le détenteur du certificat de carreleur/carreleuse est apte à exercer très généralement le métier sur des chantiers publics (bâtiments et travaux publics) de constructions neuves ou de rénovation et, sur des chantiers privés de constructions neuves ou de rénovation.

¹ dans la langue d'origine

² Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur (nom) (adresse) B- CP – COMMUNE Tél. Site WEB : Etablissement organisé/reconnu et subventionné par la Communauté française de Belgique	Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique) Boulevard Léopold II, 44 B – 1080 BRUXELLES Belgique http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/ http://www.enseignement.be/
Niveau dans le cadre des certifications de la communauté française de Belgique : niveau 3	Système de notation / conditions d'octroi Le certificat de qualification est délivré aux étudiants qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par les unités d'acquis d'apprentissage du dossier pédagogique de la section « Carreleur/Carreleuse » de l'enseignement de promotion sociale. Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis dans le dossier pédagogique de la section « Carreleur/Carreleuse » de l'enseignement de promotion sociale. Le dossier pédagogique répond aux profils de formation, d'évaluation et d'équipements du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) - www.sfmq.cfwb.be (Carreleur et Chapiste).
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Néant	Accords internationaux Néant
Bases légales du certificat <ul style="list-style-type: none"> • Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale (articles 30 et 30 ter). • Accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications (en abrégé SFMQ). • Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale. • Circulaire 5644 : Sanction des études dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale. 	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement suivi	Part du volume total de l'enseignement	Durée (heures/semaines/mois/années)
École : enseignement secondaire de promotion sociale	78%	810 heures / 972 périodes de 50 minutes
Apprentissage en contexte professionnel	10 à 26 %	233 heures / 280 périodes de 50 minutes
Apprentissage non formel validé	0%	
Durée totale de l'enseignement		Durée variable : enseignement modulaire (article 14 du Décret du 16 avril 1991)
Niveau d'entrée requis <ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire du Certificat d'études de base ou réussite d'un test vérifiant les compétences de base (celles du CEB) en français et en mathématiques ; • Les conditions d'admission dans l'enseignement de promotion sociales sont précisées dans les articles 33, 34 et 35 du Décret du 16 avril 1991 		
Information complémentaire http://europass.cedefop.europa.eu		
Tout renseignement sur le système d'enseignement de promotion sociale : http://www.enseignement.be/index.php?page=27151		

Carreleur - Chapiste

Remarque : L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'*O.E.F.* et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

EQUIPEMENT DE BASE

Voir annexe 1.

ANNEXE 1 du Carreleur/Carreleuse - Chapiste

<i>Profil formation</i>	UAA1 préparer des supports horizontaux et dresser une chape	UAA2 préparer et réaliser des supports verticaux	UAA3 réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche	UAA4 réaliser la pose collée de carreaux au sol	UAA5 réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticales	UAA6 carreler un escalier
A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS						
- bétonnière	X		X			X
- brouette	X	X	X	X	X	X
- chariot ou diable (transport)	X	X	X	X	X	X
- conteneurs à déchets	X	X	X	X	X	X
- coupe-carrelage			X	X	X	X
- éclairage de chantier	X	X	X	X	X	X
- enrouleur électrique	X	X	X	X	X	X
- foreuse électropneumatique (burineur)	X	X				X
- malaxeur			X	X	X	X
- mélangeur électrique				X	X	X
- meuleuses d'angles	X	X	X	X	X	X
- niveau à fioles	X	X	X	X	X	
- niveau laser	X	X	X	X	X	
- plancher surélevé ou échafaudage		X			X	
- pompe silicone, lisseur, vaporisateur			X	X	X	
- ruban de signalisation, cônes, poteaux, pictogrammes, ...	X	X	X	X	X	X
- scie braquet (à lame <i>widia</i>)		X				
- scie circulaire portable				X		
- scie cloche (électrique, manuelle)			X	X	X	
- scie débiteuse à eau			X	X	X	X
- tuyau d'alimentation en eau (tuyau d'arrosage)	X	X	X	X	X	X
B. MATERIEL/OUTILLAGE						
EPI :						
- casque	X	X	X	X	X	X
- chaussures de sécurité	X	X	X	X	X	X
- gants	X	X	X	X	X	X
- genouillères	X	X	X	X	X	X
- lunettes de sécurité	X	X	X	X	X	X
- masque anti-poussière	X	X	X	X	X	X
- protections auditives	X	X	X	X	X	X
- tablier de protection anti-projection d'eau	X	X		X	X	X
- vêtements de travail	X	X	X	X	X	X
Outillage :						
- burin	X	X				X
- cales de carreleur					X	X
- chevillettes		X			X	
- ciseau à brique	X	X				X
- coffre à petit outillage (tournevis, marteau, cutter, tenaille, etc.)	X	X	X	X	X	X
- cordon traceur		X		X	X	X
- cuvelle	X	X		X	X	X
- décamètre / double mètre pliant	X	X	X	X	X	X
- équerres		X		X	X	X
- escabeau		X			X	

- fil à plomb		X			X	
- grattoir (sol et mur)	X	X	X	X	X	X
- jauge d'épaisseur	X	X	X	X	X	
- kit à joints			X	X	X	X
- langue de chat	X	X	X	X	X	X
- maillets			X	X	X	X
- marteau de carreleur (30g avec pointe <i>widia</i>)			X	X	X	X
- massette	X	X	X			X
- niveau à bulle	X	X	X	X	X	X
- pelle, brosse, raclette	X	X	X	X	X	X
- pied de biche	X	X				X
- pierre à poncer					X	
- pinces, tenailles			X	X	X	X
- plâtres dentelées			X	X	X	X
- plâtre à chape		X	X			X
- plâtre à égaline	X					
- pointe à rayer (« griffe du carreleur »)					X	
- ramassette	X	X	X	X	X	X
- râteau	X		X			
- règles en aluminium de carreleur de différentes longueurs	X	X	X	X	X	X
- seaux	X	X	X	X	X	X
- serre-joints		X				
- taloches à chape et à cimentage	X	X	X			X
- truelles	X	X	X	X	X	X
- ventouse				X	X	
C. CONSOMMABLES (produits, matériel, ...)						
- clous	X	X	X	X	X	X
- cordons (pour joints)			X	X	X	X
- crayon	X	X	X	X	X	X
- croisillons, profilés d'angle, ficelles, cordes			X	X	X	X
- éponges			X	X	X	X
- lames du cutter	X	X	X	X	X	X
- serpillière	X	X	X	X	X	X

2. Matériel collectif :

- - équipement de protection adapté à la tâche
- - phares (spots d'éclairage)
- - allonges électriques
- - crayon de maçon
- - cuvelles
- - règles alu de différentes longueurs
- - niveaux
- - niveau laser
- - seaux
- - pelles
- - brosses de rue
- - brosses à main
- - plâtres
- - truelles
- - langue de chat
- - taloches
- - doubles mètres pliants
- - éponges
- - grattoirs de sol
- - foreuses électropneumatiques

- - meuleuse d'angles / disqueuse
- - braquets (lames widia)
- - cordons traceurs
- - marteaux
- - cutters
- - débulleur
- - règle de répartition
- - râteau
- - tuyau d'alimentation en eau (tuyau d'arrosage)
- - pompe à chape